

Pensez à emporter un sac poubelles pour ramener vos déchets en randonnée !

Quelques gestes pour l'environnement

- N'oubliez pas vos mouchoirs en papier, ces fleurs disgracieuses mettent 3 à 12 mois pour se dégrader naturellement.
- Même une peau de fruit ou un trognon de pomme génère de la pollution sur 3 mois du fait de la présence de pesticides.
- N'oubliez pas vos emballages de sucreries qui mettront 5 ans à se dégrader, même si les bonbons disparaissent en bouche en 5 secondes.
- N'oubliez pas de canettes en aluminium/acier (100ans à 1000ans à se dégrader selon le degré d'exposition à la lumière) ni de bouteilles en verre (4000-5000 ans), elles sont toxiques pour les animaux qui les ingèrent et risquent de les blesser.
- Un mégot de cigarette mettra de 1 à 5 ans à se dégrader en risquant de provoquer des feux de forêt, en libérant dans le milieu naturel des substances toxiques telles que des cyanures...
- Une pile représente une pollution très nocive, dégradation en 7869 ans.
<https://www.consoglobe.com/duree-vie-dechet-nature-1386-cgpour-la-terre-et-l'eau>

Faites un geste pour la planète en privilégiant le covoiturage, 205g de CO₂émis/voiture moyenne, soit 23% des GES (gaz à effet de serre) mondiaux émis et 7 milliards de tonnes de CO₂.

<https://www.planetoscope.com/transport/automobile>

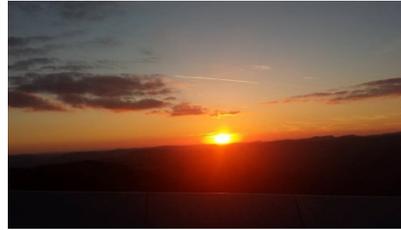
Le Club Vosgien, par ses activités et sa proximité avec la nature, il veille sur l'environnement naturel, les paysages et le patrimoine. Rejoignez-nous et adhérez à l'un de nos clubs.

Liste des clubs, refuges et activités :

Fédération du Club Vosgien
7 rue du Travail
67000 STRASBOURG
www.club-vosgien.com
Tél : 03 88 32 57 96



Découvrir



Discrètement



Observer



Respecter



Bonnes pratiques Environnementales en randonnée

Protection

Nature

Patrimoine

Paysages



« C'est le devoir de chaque homme de rendre au monde au moins autant qu'il en a reçu »

Extrait de Comment je vois le monde
Albert EINSTEIN

Respect des espaces protégés.

De nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.

Ces espaces naturels protégés accueillent les randonneurs en respectant les dispositifs réglementaires affichés. Renseignez-vous sur la réglementation en vigueur sur les sites des parcs naturels régionaux : PNRBV et PNRVN.

Randonnez sur les sentiers.

Dans la nature, les sentiers ont été créés pour canaliser les flux de randonneurs dans les espaces naturels.

Restez sur les chemins pour éviter de piétiner des espèces végétales ou animales fragiles. Ne coupez pas les lacets des sentiers.

Nettoyez vos semelles de chaussures.

Par l'apport de micro-organismes ou de bactéries non autochtones du milieu naturel, vous pouvez nuire à la biodiversité.

En transportant de la terre collée à vos semelles, des graines ou des bactéries venues d'autres milieux. Pensez à nettoyer régulièrement vos semelles de chaussures, notamment après une randonnée à l'étranger.

Refermez les clôtures à bétail et les barrières

Sur les sentiers, vous êtes sur la propriété de communes ou de particuliers.

Pensez à refermer les clôtures à bétail et barrières après votre passage.

Tenez votre chien en laisse.

Votre chien sera perçu par les animaux sauvages comme un prédateur !

Pour la quiétude des animaux sauvages et des autres randonneurs, tenez vos animaux de compagnie en laisse.

Ramassez vos déchets.

« Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. »

Emportez un sac poubelle pour ramasser et emporter vos déchets. Soyez respectueux des milieux naturels traversés afin de préserver l'environnement.

Partagez avec respect mutuel les espaces naturels.

Les activités de pleine nature sont en plein essor, et la randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les sentiers.

Partagez l'espace naturel avec les autres activités de pleine nature avec respect mutuel entre usagers des sentiers de randonnée pédestre.

Laissez les fleurs dans la nature.

Les fleurs embellissent le milieu naturel et se dessècheront très vite dans un bouquet à la

maison ou lors du transport.

N'arrachez pas les fleurs, ni les bourgeons, ni les pousses, ni les racines/rhizomes, apprenez à reconnaître la flore et la faune dans l'environnement naturel qu'il vous est donné de traverser en randonnée sans les arracher ou les effaroucher.

Soyez discrets !

Vous pénétrez dans l'habitat des animaux sauvages. « Quiétude attitude ... »

Si vous voulez rencontrer furtivement les animaux sauvages dans leur milieu naturel, adoptez la « discrète attitude ». Ne touchez jamais les animaux, un jeune serait abandonné par sa mère, car vous l'auriez imbibé de votre odeur humaine.

<https://www.parc-ballons-vosges.fr/agir/les-actions/quietude-attitude-des-formations-pour-les-professionnels-du-tourisme/>

Pas de feu en forêt ou dans les milieux naturels.

Le feu représente un danger pour la forêt qui risque de s'embraser et de piéger les randonneurs.

Respectez les consignes de sécurité, en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

Lanceur d'alerte.

Si vous constatez une atteinte à l'Environnement (pollution ou dégât du milieu naturel, dégradations des panneaux/plaquettes de balisage Club Vosgien...).

Prévenez la commission ENVIRONNEMENT Protection Nature Patrimoine Paysages club vosgien par le biais du délégué de l'association locale ou de la Fédération Club Vosgien.

Préférez le covoiturage et les transports en commun.

Le transport représente une part non négligeable d'émission de gaz à effet de serre.

Préférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre au départ de votre randonnée. Empruntez les voies de circulation ouvertes aux véhicules et parquez votre véhicule dans les espaces prévus.